

# COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 04 novembre 2011.

L'an deux mille onze, le quatre novembre, à 20 h. 30 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale et sous la présidence de M. Jean COURCOUX, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHAUMONT, GOEURIOT et STOUVENOT,  
Messieurs CARDAIRE, CLAREN, CUNY, COURCOUX, DAMILO, LABARRE  
Daniel, LEXA, MORETTE, RENE, RITZ et SCHMIDT.

**Etaient représentés** : Mr MUSQ Jean Pierre, représenté par Mr LABARRE Daniel  
Mme AUDINOT Marie Agnès, représentée par Mme CHAUMONT.

**Etaient absents excusés**: Mme LADOUCE Marie Thérèse.

**Etait absent** : Mr LABARRE Sébastien.  
M. PENNEQUIN Daniel

\* \* \* \* \*

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 août 2011 est adopté.*

*Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : Adoption d'une convention avec le SDE 54 pour certificats d'énergie, demande de subvention pour travaux forestiers.*

*Le Maire présente aux conseillers Thomas HINSBERGER, nouvellement recruté en qualité d'adjoint administratif 2° classe, pour une période de 6 mois. Il remplace Mme Chantal DIDOT et effectue désormais 20 heures hebdomadaires.*

## 1. **Projet de poursuite de l'activité du C.E.T. de CONFLANS LABRY par la Sté BARISIEN : Demande distraction du régime forestier et demande de défrichement.**

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier émanant de la Société BARISIEN SA de BRIEY, informant la commune de LABRY de son intention de poursuivre l'exploitation du Centre d'enfouissement technique, dont l'autorisation préfectorale expire au 31.12.2015. A l'appui de sa demande, un dossier de pré étude a été réalisé et présenté lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal. Dans le cadre de ce projet, la mise à disposition de 8,4373 hectares de bois lui sont nécessaires.

Le Conseil municipal :

- Considérant qu'il est nécessaire de solliciter la distraction du régime forestier, l'autorisation de défrichement et prévoir un reboisement compensateur à minima du double de la parcelle à défricher,
- Considérant la demande formulée par la Sté BARISIEN en date du 02 Novembre 2011

et après en avoir délibéré,

**- Donne un avis favorable au projet présenté par la Société BARISIEN et prend acte de sa demande d'autorisation de poursuite de son exploitation, pour laquelle il sollicitera l'autorisation préfectorale nécessaire,**

**- Demande la distraction du régime forestier** de la parcelle cadastrée de la façon suivante et sise sur le territoire communal de LABRY : Parcelle A12 + Parties des parcelles A23 et A44 Lieudit Bois de LABRY pour 8 ha 43 a 73 ca.

**- Sollicite l'autorisation de défrichement** de la dite parcelle.

- En compensation, **la commune de LABRY s'engage à soumettre au régime forestier une surface d'environ 17 hectares**, à prendre dans tout ou partie de la parcelle cadastrée AI 1 lieudit La Couleuvre. et sise sur le territoire communal de LABRY et sollicite les services de l'Office National des Forêts pour instruire ce dossier.
- Dit que les dispositions ci-dessus n'auront d'effet que **sous réserve** de :
- **La conclusion préalable d'un bail commercial, fixant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 les modalités de mise à disposition de l'ensemble des terrains communaux** nécessaires à l'exercice de son activité commerciale, et plus particulièrement **les conditions financières de location.**
- **L'obtention pour la Sté BARISIEN** de l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la décharge.
- **L'obtention par les services de l'ONF** d'un dossier précisant les modalités administratives, techniques et financières de ce nouveau boisement.
- **L'établissement d'une convention à intervenir entre la Sté BARISIEN et la Commune de LABRY** fixant notamment les conditions de financement des travaux d'investissement et d'entretien qui devront être réalisés, ainsi que les frais annexes afférents à ce programme de travaux forestiers

➤ *La présente délibération a été adoptée à la majorité des voix, soit 13 voix pour et 3 abstentions.*

**2. Projet de poursuite de l'activité du C.E.T. de CONFLANS LABRY par la Sté BARISIEN : Révision simplifiée du PLU**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil en date du 14 novembre 2008,
- Vu la demande présentée par la Société BARISIEN par courrier du 02 novembre 2001 précisant :
  - \* Qu'il souhaite poursuivre l'exploitation du Centre d'enfouissement technique et déposera pour cela début 2012 un dossier de demande d'autorisation préfectorale,
  - \* Qu'il sollicite du Conseil Municipal la mise à disposition d'une superficie boisée de 8,4373 hectares, pour laquelle il conviendra de solliciter la distraction du régime forestier et l'autorisation de défrichement.
- Considérant que les dispositions actuelles du Plan local d'urbanisme ne permettent pas l'exploitation d'une installation classée sur le terrain sollicité, soit les parcelles A 44, 12 et 23 Lieudit Le bois de LABRY,
- Considérant l'intérêt général présenté par le projet, exposé et largement explicité aux conseillers municipaux au cours de plusieurs réunions précédentes,

Ce secteur où le projet doit se situer est actuellement classé par le PLU en zone Nf, incompatible avec ce projet. En conséquence, et compte tenu de son caractère d'intérêt général, il convient de lancer une **révision simplifiée de notre document d'urbanisme** dont les études permettront de déterminer le zonage et la réglementation les plus appropriés à cette opération.

**Le Conseil Municipal décide :**

- 1 - **de prescrire la révision simplifiée du PLU sur le secteur Nf** conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
  - 2 - de mener la procédure selon le cadre défini par l'article L. 123-13, du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques;
  - 3 - de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
    - Mise à disposition du public d'un cahier d'observations et d'un dossier alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études.
    - Tenue de réunions publiques aux stades importants de la procédure, information par voie de presse, affichage, site internet de la Ville ou tout autre moyen jugé utile;
- *La présente délibération a été adoptée à la majorité des voix, soit 13 voix pour et 3 abstentions.*

### 3. Transformation du poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe créé le 1<sup>er</sup> janvier 1992

Le Conseil Municipal accepte la transformation du poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe à temps non complet en un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>o</sup> classe à temps non complet, **à savoir 28 heures hebdomadaires**. Il précise que cette transformation prend effet à compter de la date de la présente délibération et charge le Maire de procéder au recrutement.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### 4. Vote de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en place de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de LABRY et d'en fixer son taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide d'instituer** la taxe d'aménagement à taux unique sur l'ensemble du territoire communal. Le principe même de la taxe d'aménagement est valable pour une durée de trois ans reconductible tacitement.
- **décide de fixer le taux à 3%** sur l'ensemble du territoire **de la commune**.

Le taux, son ou ses secteurs d'application et les éventuelles exonérations sont valables pour une durée d'un an reconductible tacitement.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### 5. Gestion différenciée des chemins et routes communales

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 06.09.2011 émanant de Mr le Président de la communauté de communes du Jarnisy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de mettre en application les principes de la gestion différenciée** le long des routes et chemins de la commune conformément à la cartographie annexée. La route communale citée dans la dite cartographie est le chemin d'Abbeville, sur toute sa longueur.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### 6. Virement de crédits

Le Conseil Municipal vote le virement de crédits suivant :

#### - Une somme de + 23 300€ en dépenses:

- + 3 800 € à l'article 2315-9106 (Opération Hangar ZAC Geslin et abords)
- + 5 500 € à l'article 2315-9110 (Nouvelle opération Travaux d'éclairage public)
- + 14 000 € à l'article 2188 (Achat d'un chariot élévateur + divers)

#### - Une somme de - 23 300€ en recettes:

- 23 300 € à l'article 2315-9105 (Opération Travaux de requalification urbaine secteur SUD)

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## 7. Convention avec le SDE 54 pour gestion des certificats d'énergie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54.

Le Conseil Municipal désigne le SDE54 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du **Décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie**, jusqu'à la fin de la deuxième période nationale fixée actuellement au 31/12/2013, date définie selon l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention de Gestion relative au transfert et à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie ainsi collectés par le SDE54.**

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## 8. Travaux dans le bois communal : Demande de subvention.

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison du très mauvais état des principales tranchées et sommières du bois communal, une étude a été sollicitée auprès des services de l'ONF pour chiffrer les travaux de remise en état.

Le Conseil Municipal prend connaissance du tracé sur plan des longueurs des parties concernées, ainsi que d'un tableau récapitulatif des coûts et des possibilités de subventions.

Le montant global de la dépense s'élève à la somme HT de 46 300€ et les subventions espérées à la somme de 27 310€. La maîtrise d'œuvre sera confiée à l'ONF, pour l'étude et le suivi des travaux, ainsi que pour le dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le dossier présenté et demande à l'ONF de faire l'étude nécessaire et solliciter les subventions
- Dit que les travaux ne seront engagés que sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Les crédits nécessaires seront le cas échéant engagés au Budget 2012. Afin de couvrir la part laissée à la charge de la commune, le produit de la vente du bois de la parcelle à défricher n° 29 pourra être inscrit en recettes au budget : Le comptage sera précisé par les services de l'ONF, sachant qu'une première estimation évalue la quantité à environ 3000 stères de bois et le produit à la somme de 24 000€.

## 9. Informations diverses.

### \* DATES A RETENIR

- **Repas des anciens le 06 novembre 2011** : Un grand merci aux employés des services techniques qui ont aidé à la préparation du traditionnel repas, qui sera servi à la salle socio culturelle. Dix conseillers municipaux assureront le service pour accueillir les 122 convives.

- **Le 09 novembre 2011 à 17 heures 30** : Pot de l'amitié pour le départ en retraite de Mme ANDRE. Employée au service entretien pendant plus de 20 années, Mme ANDRE a quitté définitivement son emploi le 31 juillet dernier.

- **Le 11 novembre 2011** : Cérémonie au souvenir au monument aux morts de LABRY à 11 heures. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle de réceptions.

- **Le 15 novembre 2011** : Réception des maisons fleuries en Mairie à 18 heures A noter cette année que 3 lauréats labrysiens, proposés par la commission, ont été primés par le jury départemental.

- **Le 18 novembre 2011** : Diner-débat à 19 heures à la salle socio culturelle, à l'initiative du Président de la communauté de communes du Jarnisy, pour l'occasion du 10<sup>o</sup> anniversaire de la CCJ.

- **Le 13 décembre 2011** : Réception des sportifs méritants. Les associations seront contactées par le responsable de la commission. La commune honorera plus particulièrement l'académie des arts martiaux, dont trois sportifs a obtenu un titre mondial dans leur catégorie.

#### \* **AFFAIRES SCOLAIRES**

- **Le 1er novembre 2011** : Une quête a été faite par les élèves de l'école primaire au profit du Souvenir français.

- **Des calendriers 2012**, aux pages contenant des dessins de Jean Morette sont en vente au prix de 4€. Le bénéfice ira directement au profit de la coopérative scolaire de l'école primaire.

#### \* **Travaux Vieux LABRY**

La consultation des entreprises lancée suivant la procédure adaptée est arrivée à son terme. Le marché a été attribué au Groupement d'entreprises MTP / NAILLON de MANCIEULLES pour la somme de 284 703€ HT. Il s'agit des travaux de la 1<sup>o</sup> tranche, phase enfouissement des réseaux secs. Les travaux débiteront très prochainement.

#### \* **Animations à la salle socio culturelle**

**Le Dimanche 23 octobre 2011**, une cinquantaine de personnes ont pu regarder la finale de la coupe du monde de rugby sur écran géant.

**Bibliothèque municipale** : Plusieurs animations ont eu lieu et connaissent un vrai succès. A noter que la bibliothèque travaille désormais en partenariat avec les médiathèques de LONGWY et de LAXOU.